

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 23 septembre 2020

Délibération

N° 20.165.4

En exercice 37

Présents 30

Votants 34

Pour 34

Contre 0

Abstention 0

PÔLE POPULATION ET QUALITÉ DE VIE - SERVICE HABITAT

**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT DE LA RÉGION
OCCITANIE « DÉPLOIEMENT DES GUICHETS UNIQUES DU
SERVICE PUBLIC INTÉGRÉ DE LA RÉNOVATION
ENERGÉTIQUE » - AUTORISATION DE DÉPOSER UN
DOSSIER DE CANDIDATURE**

Date de la convocation : 17/09/2020

L'an deux mille vingt
Et le 23 septembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

30 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, monsieur Didier CAYLA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA.

4 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Henri BEC (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Patricia BERTHOMIEU (représentée par monsieur Didier CAYLA), monsieur Pierre CROS (représenté par monsieur Bruno BERRAH), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Serge PESCE).

3 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Frédéric FABRE, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Philippe VIDAL.

Secrétaire de séance : madame Mireille TORTES.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 01/10/2020

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 23 septembre 2020

**Appel à Manifestation d'Intérêt de la Région Occitanie « Déploiement des Guichets
Uniques du Service Public Intégré de la Rénovation Energétique » – Autorisation de
déposer un dossier de candidature**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte ;

Vu la délibération n° 17.013.4 du Conseil communautaire du 8 février 2017 adoptant le Programme Local de l'Habitat Intercommunal 2017-2023 ;

Vu la délibération n° 18.223.3 du Conseil communautaire du 19 décembre 2018 relative à l'approbation du projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial ;

Vu la délibération n° 2019/AP-NOV/09 de l'Assemblée Plénière du 14 novembre 2019 de la Région Occitanie relative au lancement du Service Public Intégré de la Rénovation Energétique ;

Considérant que l'Etat a confié aux Régions la mise en place du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat ;

Considérant que pour atteindre l'objectif « Région à Energie Positive », il convient de rénover chaque année en Occitanie 52 000 logements au niveau basse consommation d'énergie d'ici 2030 puis 75 000 au-delà ;

Considérant l'Appel à Manifestation d'Intérêt suscité, dont l'objectif est de créer un véritable service public de proximité de la rénovation énergétique en soutenant les collectivités territoriales et les EPCI les plus volontaires ;

Considérant que La Domitienne s'est dotée d'un PLHI et d'un PCAET pour promouvoir des actions en faveur de la requalification du parc existant, de la diminution des gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie finale ; et que dans ce cadre elle est en mesure de déployer un Guichet Unique sur son territoire intercommunal ;

Considérant que, si la candidature de La Domitienne était retenue, la Région Occitanie s'engage à nous subventionner selon leurs modalités financières soit : une part fixe à hauteur de 0,60 €/habitant/an, et une part variable pour un accompagnement lié au suivi de l'audit énergétique à hauteur de 100 € et de 200 € pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Christian SEGUY, 5^{ème} vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 34 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. APPROUVE la candidature de la Communauté de communes La Domitienne au présent Appel à Manifestation d'Intérêt.

II. AUTORISE monsieur le Président à déposer le dossier de candidature pour répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de la Région Occitanie « Déploiement des Guichets Uniques du Service Public Intégré de la Rénovation Energétique » et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. PRÉCISE que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

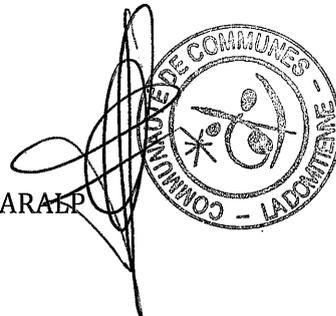
IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PRÉFECTURE

le 01/10/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20200923-DELIB_20_16

REÇU EN PREFECTURE

le 01/10/2020

Application agréée E.legalite.com

99_DE-034-243400488-20200923-DELIB_20_18